

QU'EST-CE QUE LE SSIAD ?

Le SSIAD permet, sous certaines conditions, aux personnes âgées malades ou dépendantes de recevoir chez elles des soins infirmiers et d'hygiène ainsi que le concours nécessaire à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

- des médecins libéraux,
- des infirmières libérales ayant passé des conventions avec le service,
- des kinésithérapeutes,
- des pédicures,
- des aides ménagères agréées dépendant des communes concernées.
- des aides-soignants du service

SECTEURS D'INTERVENTION

Communes de Beaulieu, Chevières, Murinais, Saint-Marcellin, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Têche.

CONTACTS

Équipe SSIAD

ssiad.stmarcellin@chivi.fr

04 76 64 65 11

Cadre de santé

Mme Véronique Continant

veronique.continant@chivi.fr

04 76 64 65 10

HORAIRES & ADRESSE

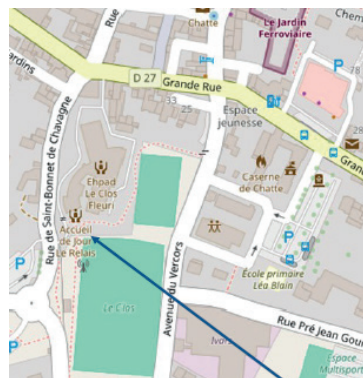
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
(y compris les week-ends et jours fériés)

SSIAD

Résidence Le Clos fleuri

133 route Saint-Bonnet-de-Chavagne

38160 Chatte



Entrée



**SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS À DOMICILE
SSIAD**

Mise à jour juin 2026



OBJECTIFS

- **Aider** au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans
- **Éviter** une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent
- **Faciliter** un prompt retour à domicile après hospitalisation
- **Prévenir ou retarder** les complications d'une perte d'autonomie
- **Éviter ou retarder** l'admission en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou en soins de longue durée.

COMMENT ?

Ceci est réalisable :

- lorsque la personne âgée ou sa famille le souhaite,
- lorsque les conditions matérielles, psychologiques et sociales le permettent,
- dans la mesure où l'affection peut être traitée au domicile.

Aucune participation financière n'est demandée, les caisses d'assurance maladie financent à 100 % les soins infirmiers et d'aides-soignants. Les personnes prises en soin utilisent leur carte vitale pour :

- les honoraires médicaux du médecin traitant,
- les médicaments, analyses laboratoire, radiographies, locations de matériel à caractère personnel,
- Les séances de kinésithérapeute, le pédicure



MODE D'ADMISSION

La **demande d'admission**, la prescription, le suivi du patient sont effectués par le **médecin traitant** de celui-ci.

Un médecin hospitalier peut demander l'admission d'une personne âgée mais le suivi ne peut-être effectué que par le médecin de ville choisi par celle-ci.

Lorsque la **prescription de soins est établie**, il suffit de **prendre contact avec le service de soins à domicile**.

L'admission est immédiate dans la limite des places autorisées pour les personnes âgées de plus de 60 ans :

- Précédée d'une demande de prise en charge pour les personnes âgées de moins de 60 ans et présentant une affection de longue durée avec perte d'autonomie,
- Subordonnée à la délivrance d'une prise en charge par l'organisme auquel l'assuré est rattaché.

Les **démarches administratives** sont effectuées par le **Bureau de gestion de la clientèle** du Centre hospitalier de Saint-Marcellin auprès des caisses d'assurance maladie.

FONCTIONNEMENT

La **responsabilité générale** du service est assurée par la **directrice générale** du Centre hospitalier intercommunal Vercors Isère (CHIVI).

L'**organisation des soins**, qui englobe la coordination des prestations fournies au patient et l'animation générale du service, sont confiées à une **cadre de santé**.

Le **personnel** peut intervenir **tous les jours de la semaine et plusieurs fois par jour**.

Les actes infirmiers sont effectués par l'infirmier(ère) libéral(e) choisi(e) par le patient parmi les cabinets conventionnés avec le SSIAD. Les soins d'hygiène sont assurés par les aides-soignant(e)s du service.

Tout le **personnel**, qu'il soit soignant, social ou administratif, est tenu par le **secret professionnel**.

Un dossier restera au domicile de chaque personne pour faciliter :

- les soins et la surveillance des patients par les infirmières libérales, l'aide-soignant(e), la famille,
 - la surveillance par le médecin traitant, le kinésithérapeute.
- 